AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1225
FR0000120560-FS0618

2 août 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

QUADIENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 août 2023, la société Bpifrance Participations SA[1] (27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maison-Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 juillet 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société QUADIENT et détenir 1 803 048 actions QUADIENT représentant autant de droits de vote, soit 5,23% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte acquisition d'actions QUADIENT sur le marché.

[1] Contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

[2] Sur la base d'un capital composé de 34 468 912 actions représentant autant de droits de vote théoriques.